Rapport annuel 2018

communications

Caisse de retraite
des musiciens du Canada

Votre rapport annuel vous est offert en français ou en anglais. Veuillez communiquer avec l'administration de la Caisse pour nous faire savoir si vous souhaitez recevoir ce document et d'autres documents du régime de retraite en français.

INTRODUCTION

Bienvenue à notre année en revue 2018, par le biais de notre rapport annuel pour la Caisse de retraite des musiciens. Le présent rapport offre un aperçu de la situation financière de la Caisse au 31 décembre 2018, et inclut des informations sur la participation au régime, les rentes versées et la gouvernance de la Caisse.

DÉCLARATION DE MISSION

La Caisse a comme mission d'administrer avec diligence les éléments d'actif de la Caisse pour garantir sa viabilité à long terme et prévoir des rentes de retraite optimales en faveur de ses participants et bénéficiaires.

TABLE DES MATIÈRES

1 Aperçu de la Caisse—2018
2 Message de la Présidente du conseil
3 Message de la Directrice administrative
4 Gouvernance de la Caisse
5 Situation financière de la Caisse
6 Sommaire des états financiers
7 Notre régime de retraite est un régime à prestation cible
8 Rehausser les communications de la Caisse pour aider nos participants
9 Rendement de la Caisse
10 Principales classes d'actif
11 Données sur les participants et les prestations
12 Frais de la Caisse

Aperçu de la Caisse — 2018

La Caisse comptait **14 147 participants** à la fin de 2018.

14 147

Près de **42 millions de dollars** ont été versés en 2018 sous forme de rentes de retraite. La Caisse a aussi remis **1,76 million de dollars** comme prestations de départ et de décès pendant l'année.

42 millions de dollars

L'actif de la Caisse est passé à **787 millions de dollars** à la fin de 2018, **en baisse de 806 millions de dollars** à la fin de 2017.

Baisse de **19** millions de dollars

Le **taux de rendement de la Caisse a été de 2,7 %** pour 2018.

2,7 %

Les **frais d'administration ont été de 5,3 millions de dollars** pour 2018, soit **0,67 % de l'actif** à la fin de l'exercice.

0,67 % de l'actif

Les **cotisations patronales ont été de 9,7 millions de dollars** en 2018, comparées à 9,6 millions de dollars en 2017.

9,7 millions de dollars

Message de la Présidente du conseil

Nous sommes heureux de vous présenter le rapport annuel 2018 de la Caisse des musiciens du Canada.

Ellen M. Versteeg-Lytwyn
Présidente du conseil

Voici mon premier message à titre de Présidente du conseil des fiduciaires. À la fin de 2018, j'ai pris ma retraite comme directrice administrative de la Caisse après 46 ans de service. En janvier 2019, j'ai été nommée au conseil et j'ai reçu l'honneur d'être votée au poste de Présidente du conseil en février 2019. Je suis reconnaissante de la confiance qui m'a été témoignée par le Conseil pour continuer à servir la Caisse dans ce rôle, et de pouvoir continuer ma longue association avec la Caisse pour servir tous nos membres assidus.

À mes débuts auprès de la Caisse, seulement 18 (!) retraités recevaient une rente de la Caisse. L'actif de la Caisse s'élevait alors à 3 000 000 $ CAN. Aujourd'hui, la Caisse compte 3 300 retraités et dispose d'un actif de 800 000 000 $ CAN. Au-delà des chiffres, j'ai eu la bonne fortune d'embaucher et de conseiller autant d'employés talentueux et dévoués pendant toutes ces années.

Comme vous l'avez sans doute lu dans d'autres publications de la Caisse, nous sommes heureux que Jill Guistino, Directrice de l'administration de longue date auprès de la Caisse, a accepté le rôle de directrice administrative, le 1er janvier 2019. J'ai travaillé très étroitement avec Jill depuis ses débuts auprès de la Caisse durant ses vacances d'été. Après ses études universitaires, Jill a été embauchée en permanence et a fait partie intégrante de l'équipe administrative de la Caisse depuis de nombreuses années; elle a de profondes connaissances et expertises sur les opérations de la Caisse. Le Conseil a confiance qu'elle est bien préparée pour prendre en charge cette nouvelle responsabilité.

Comme notre président sortant Stan Shortt le disait souvent, l'une des responsabilités critiques du Conseil de fiduciaires est de s'assurer que l'actif de la Caisse de retraite est géré et investi avec prudence. Comme Présidente du conseil récemment nommée, je m'engage à travailler étroitement avec le Conseil pour continuer à surveiller le rendement boursier de l'actif de la Caisse. Mes collègues du Conseil et moi, nous sommes profondément déterminés à assurer la bonne santé du régime pour avantager les retraités, les participants actuels et futurs pendant de nombreuses années à venir.

Merci.

Ellen M. Versteeg-Lytwyn
Présidente du conseil
Caisse de retraite des musiciens du Canada

Message de la Directrice administrative

J'ai le plaisir et le grand honneur d'avoir été nommée récemment à titre de directrice administrative de la Caisse (en janvier 2019) et de prendre en charge la gestion quotidienne de la Caisse.

J'ai la chance de travailler auprès de la Caisse depuis de nombreuses années, récemment comme Directrice de l'administration sous l'encadrement et le leadership de l'ancienne Directrice administrative, Ellen M. Versteeg-Lytwyn.

Dans mon rôle comme Directrice administrative, je projette consolider l'approche axée sur les participants que la Caisse préconise depuis des années—de fait, depuis sa création en 1962.

L'année 2018 a été annonciatrice de quelques changements dans les bureaux de la Caisse des musiciens du Canada. La directrice administrative, Ellen Versteeg-Lytwyn a pris sa retraite à la fin de 2018. Je suis néanmoins chanceuse de continuer à travailler avec elle au profit de la Caisse à titre de Fiduciaire des employeurs et Présidente du conseil de fiduciaires. Cette continuité de gestion de la Caisse assure une période de transition couronnée de succès.

Notre employée de longue date, Nora Cid, a aussi pris sa retraite à la fin de 2018. Nora travaillait avec zèle au service du traitement des données pour assurer le traitement précis des cotisations de retraite. J'aimerais remercier Nora pour son dévouement à la Caisse. Nous sommes aussi très heureux d'accueillir Nadia Chamale au sein de l'équipe administrative. Nadia a joint le personnel en 2018 et a été formée par Nora. Elle a pris les rênes avec succès.

En 2018, nous avons continué à mettre l'accent sur les communications avec les parties intéressées du régime. Notre stratégie de communication permanente est de fournir des informations utiles sur la Caisse dans un langage clair, simple et transparent—tout un défi dans le monde complexe des retraites.

Je suis satisfaite du Conseil des fiduciaires de notre Caisse. C'est un groupe déterminé, dévoué à assurer la viabilité à long terme de notre régime. Le personnel administratif de la Caisse mérite aussi notre reconnaissance, surtout pour leur travail sérieux au nom de nos participants et bénéficiaires.

Jill Giustino
Directrice administrative

Jill Giustino
Directrice administrative

Gouvernance de la Caisse

Par gouvernance de la Caisse, on entend le système utilisé pour organiser les rôles et les responsabilités de toutes les personnes impliquées dans l'exploitation d'un régime de retraite et favoriser aussi la délivrance efficiente des prestations en temps opportun.

Conseil de fiduciaires
Ellen M. Versteeg-Lytwyn, Présidente
E. Eddy Bayens, Vice-président
David J. Jandrisch
John G. Sinclair
Harold Redekopp
Bernard LeBlanc

La gouvernance de la Caisse débute avec la Déclaration de mission : administrer avec diligence les éléments d'actif de la Caisse pour garantir sa viabilité à long terme et prévoir des rentes de retraite optimales en faveur de ses participants et bénéficiaires.

Passez à la page du livret explicatif du **site Web** de la Caisse et cliquez sur « Télécharger le PDF » pour en savoir davantage sur le régime

CONSEIL DE FIDUCIAIRES

Les membres du conseil sont indépendants—ils ne sont **pas** rémunérés pour les services fournis à la Caisse.

Entre autres, les membres du conseil de fiduciaires sont chargés de :

- L'embauche et le suivi des activités exercées par la Directrice administrative et son personnel pour gérer les opérations quotidiennes du régime et de la Caisse.
- L'embauche des divers professionnels, dont le conseiller juridique, l'actuaire du régime, les consultants en placements et les vérificateurs pour assister au besoin.
- Le suivi des opérations générales et du rendement de la Caisse.

Le conseil, dont les membres figurent ci-contre, se rencontre régulièrement pour assurer la bonne gouvernance de la Caisse et du régime. Leur travail guide la direction générale, l'efficacité, la surveillance et la responsabilisation de tous les aspects des opérations de la Caisse et du régime.

Situation financière de la Caisse

La loi sur les retraites prescrit que les fiduciaires doivent obtenir une évaluation actuarielle au moins tous les trois ans effectuée par un tiers actuaire indépendant.

L'évaluation a pour but de déterminer la situation financière du régime et de vérifier que le régime est adéquatement provisionné. Les résultats de l'évaluation sont déposés auprès de la Commission des services financiers de l'Ontario (CSFO), aussi connu sous le nom d'Autorité ontarienne de réglementation des services financiers (ARSF).

Par « situation financière », on entend la comparaison de l'actif au passif qui est le coût des avantages de retraite. Cela diffère des états financiers qui révèlent seulement les fluctuations de l'actif d'une année à l'autre.

L'évaluation actuarielle doit aussi déterminer si les cotisations annuelles sont suffisantes pour payer les rentes acquises chaque année. Au 1er janvier 2018, l'évaluation actuarielle révèle que les cotisations sont suffisantes pour payer les rentes acquises en 2017. Comme l'espérance de vie des participants, des retraités et des bénéficiaires augmente, les rentes deviennent plus chères, puisque le service des rentes s'étale sur une plus longue durée de temps. Nous anticipons que le coût des rentes continuera d'augmenter, vu les progrès considérables de l'espérance de vie.

Les évaluations actuarielles utilisent de nombreuses hypothèses sur l'avenir, incluant le taux de rendement anticipé, les taux de mortalité, l'âge à la retraite, le nombre de participants envisageant la retraite et ayant un conjoint au moment de la retraite, etc. La loi exige qu'une évaluation soit exécutée au moins tous les trois ans, car les résultats réels diffèrent des hypothèses prises en compte. Les fiduciaires doivent être mis au courant de ces différences pour identifier quels changements apporter, le cas échéant, pour assurer la santé financière continue de la Caisse. Les fiduciaires s'intéressent vivement aux résultats de chaque évaluation actuarielle. Les rapports annuels futurs continueront de résumer les résultats des évaluations futures.

ACTIF ACTUARIEL COMPARÉ AU PASSIF ACTUARIEL

Au 1er janvier 2018*

* Dernière évaluation déposée.

L'actif de la Caisse est composé des sommes qui sont utilisées pour verser les rentes de retraite. Les taux de rendement de la Caisse sont les pourcentages de hausse ou de baisse de l'actif de la Caisse selon les résultats des placements. Tout en étant des mesures financières importantes, elles ne sont pas la seule préoccupation des fiduciaires. Les fiduciaires doivent aussi s'appuyer sur la comparaison de l'actif de la Caisse au passif de la Caisse. Le passif de la Caisse représente les coûts des prestations.

Sommaire des états financiers

Les fiduciaires sont tenus en vertu de la loi d'obtenir des états financiers vérifiés chaque année. Voici un extrait des états financiers vérifiés pour l'année 2018.

SOMMAIRE DES ÉTATS FINANCIERS	Année de régime terminée le	
en milliers de dollars	**31 décembre 2018**	31 décembre 2017
Actif au début de l'année du régime	**806 175**	783 346
Augmentation de l'actif		
Augmentation due aux placements		
Revenu total des placements—p.e. intérêt, dividendes	77 531	52 364
Gains (pertes) réalisés sur les placements—en provenance de la vente des placements	20 056	26 557
Gains (pertes) non réalisés sur les placements—fluctuation dans la valeur des placements détenus	(77 732)	(17 901)
Cotisations patronales	9 701	9 659
Augmentation totale de l'actif	**29 556**	**70 680**
Diminution de l'actif		
Rentes mensuelles	41 992	40 225
Prestations de décès	215	87
Prestations de départ et transferts	1 546	2 735
Frais du régime	5 299	4 804
Diminution totale de l'actif	**49 052**	**47 851**
Actif à la fin de l'année de régime	**786 679**	**806 175**

États financiers détaillés
Pour consulter les états financiers vérifiés de la Caisse, cliquez sur les états vérifiés applicables sur le **site Web** de la Caisse :

www.mpfcanada.ca/fr/resources/audit-statements/

Notre régime de retraite est un régime à prestation cible

L'actif du régime est investi dans un portefeuille diversifié, comme l'illustre le tableau ci-contre.

Avec ce type de régime, votre rente de retraite est calculée en vertu d'une formule établie qui est fondée sur les cotisations reçues des employeurs en votre nom. Elle est aussi fonction de votre âge au moment de votre retraite et du type de rente réversible que vous choisissez.

Les cotisations sont négociées par l'American Federation of Musicians / la Fédération canadienne des musiciens (FAM / FCM) et leurs sections locales et elles sont intégrées dans le texte des ententes collectives. Comme les cotisations sont négociées par entente collective, si l'actif de la Caisse ne suffit pas à défrayer le coût des prestations de retraite actuelles ou futures, il est impossible de solliciter des cotisations additionnelles des employeurs pour combler le déficit. Donc, selon la loi sur les retraites et la réglementation du régime, les fiduciaires doivent apporter, au besoin, des changements aux rentes de retraite promises sur la base de la viabilité financière.

L'actif de la Caisse est détenu en fiducie par un dépositaire indépendant conformément à la loi sur les retraites. La Caisse est investie dans un portefeuille diversifié d'éléments d'actif administré par des gestionnaires des placements professionnels.

Le régime respecte la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et les diverses lois sur les avantages de retraite dans tous les coins du pays.

Coordonnées du régime
Passez à la page du Livret explicatif du site Web de la Caisse au **www.mpfcanada.ca/fr/summary-plan** et cliquez sur Télécharger le PDF pour en savoir davantage sur le régime.

COMPOSITION DE L'ACTIF
Au 31 décembre 2018

%	
16,1	Actions canadiennes
27,8	Actions internationales
9,0	Actions de sociétés fermées
9,4	Obligations de l'État
11,0	Dette privée
7,1	Hypothèques
7,5	Immobilier
6,2	Infrastructure
4,6	Fonds spéculatifs
1,3	Encaisse

Rehausser les communications de la Caisse pour aider nos participants

Si un message est écrit, illustré, mentionné ou enregistré comme vidéo, cela signifie-t-il qu'il a été lu, regardé, écouté ou visionné ? Cela signifie-t-il qu'il a été « communiqué » et compris ?

Pas nécessairement.

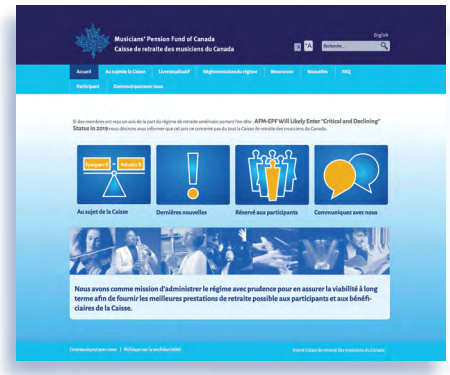

mfpcanada.ca fournit un accès intégral aux coordonnées de la Caisse.

Une bonne communication est simple, facile à comprendre, informative, précise et adaptée à son auditoire. Nous savons que les régimes de retraite sont complexes et il n'est pas facile de communiquer l'information sur les retraites. C'est pourquoi nous avons commencé à travailler avec Segal Benz, l'agence de communication et marketing de Segal Consulting, l'actuaire de la Caisse. Nous collaborons aussi avec le groupe de graphisme Ledden Design iT pour rehausser l'efficacité visuelle et la délivrance numérique de nos communications.

Nous avons maintenant une stratégie permanente de communication qui inclut un bulletin trimestriel en ligne d'une page au sujet de la Caisse et vos prestations. Nous avons des documents périodiques d'une page en ligne « Qu'arrive-t-il » et « Ce qu'il faut savoir ». Ces documents sont écrits dans les deux langues officielles et incluent des infographies pour représenter les éléments clés qui vous sont importants de connaître et comprendre. (Une infographie est une image visuelle, comme un graphique, une icône ou un diagramme utilisé pour représenter de l'information ou des données.)

Nous avons fait beaucoup de progrès pour améliorer notre site Web : **mpfcanada.ca**. Il a été reformulé pour se rapprocher de l'expérience vécue sur d'autres sites que vous utilisez. Il est donc plus facile de trouver l'information que vous recherchez. Le contenu, comme la FAQ, a été revu pour en rehausser la clarté.

Nous accueillons vos suggestions sur la façon d'améliorer nos communications. Envoyez un courriel, appelez ou écrivez-nous :

Caisse de retraite des musiciens du Canada
200, boul. Yorkland, Bureau 605
Toronto (Ontario) M2J 5C1

416.497.4742 ou
888.462.6666
(L–V : 8 h 45–16 h 30 HE)

info@mpfcanada.ca

Nous espérons avoir de vos nouvelles.

Rendement de la Caisse

Le rendement total pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018 a été de 2,7 %—l'indice de référence de la Caisse était de 1,7 %.

Au moment d'évaluer le rendement d'un placement, il est important de le comparer à un indice de référence approprié.

Le conseil de fiduciaires doit, en vertu de la loi, rédiger un Énoncé des politiques et procédures de placements (EPPP). Les indices de référence utilisés dans le tableau suivant sont les indices établis dans l'Énoncé de la Caisse. Un exemplaire de l'Énoncé des politiques et procédures de placements (publié en anglais seulement) est offert sur demande écrite à l'administration de la Caisse.

Le graphique en barres à droite illustre le rendement total de la Caisse comparé à l'indice de référence pour l'année terminée le 31 décembre 2018 et les cinq années terminées à la même date.

DÉFINITION DES INDICES DE RÉFÉRENCE :

Un indice de référence est une norme utilisée pour mesurer le rendement d'une classe d'actif particulière.

CLASSE D'ACTIF	INDICE DE RÉFÉRENCE
Obligations	Indice obligataire universe FTSE TMX Canada
Encaisse et équivalents	B. Trésor de 91 jours FTSE TMX Canada
Actions canadiennes	Indice Composite S&P/TSX
Actions internationales	MSCI mondial (CAD)
Actions de sociétés privées	Rendement absolu de 10 %
Immobilier	IPC + 4 %
Infrastructure	IPC + 5 %
Fonds spéculatifs	Fonds spéculatif Crédit Suisse (CAD)
Total de la Caisse	**Moyenne composée de ce qui précède**

RENDEMENTS DES PLACEMENTS
Au 31 décembre 2018

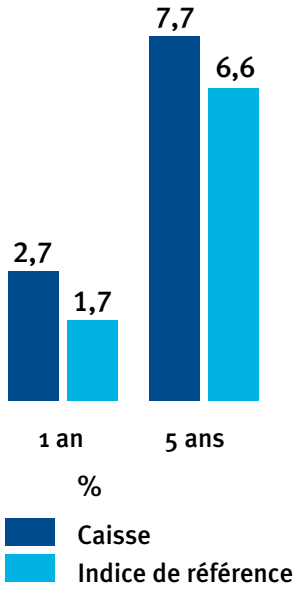

Principales classes d'actif

Taux de rendement sur douze mois et cinq ans au 31 décembre 2018, exprimé en pourcentage.

Remarque — « s.o. » renvoie au fait que certaines classes de placement existent au sein de la Caisse depuis moins de cinq ans.

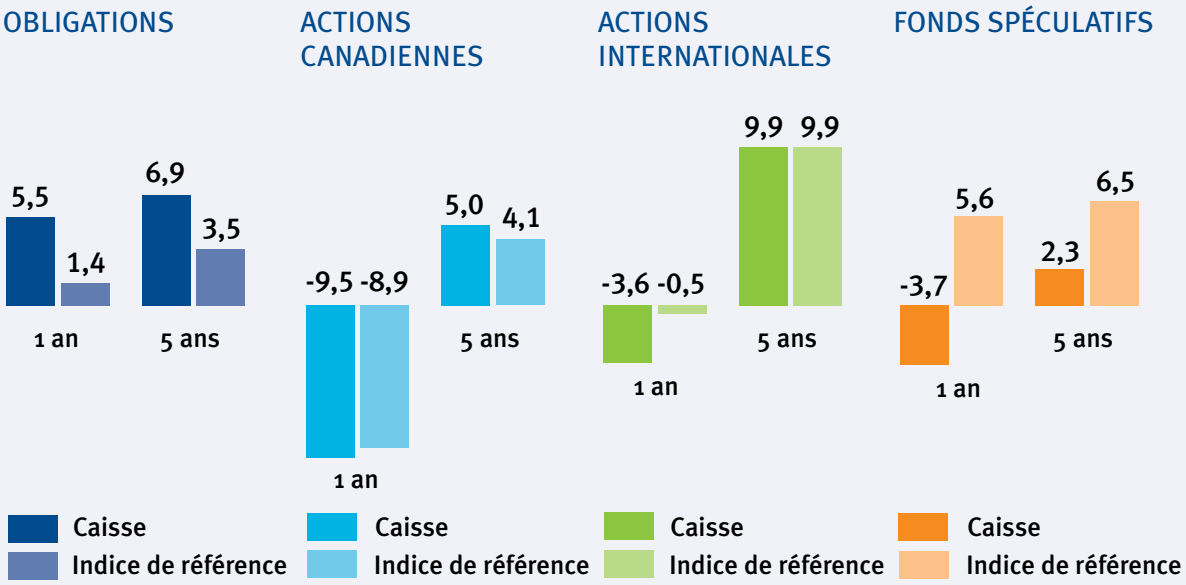

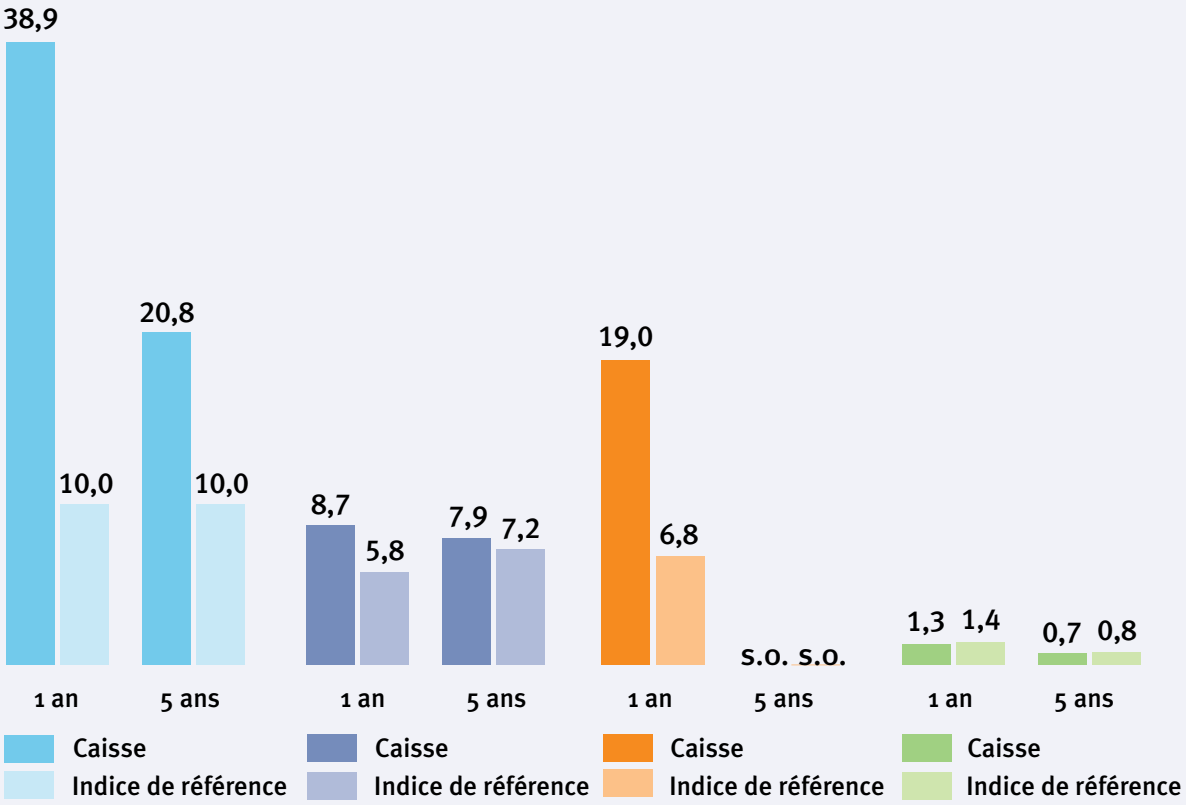

Données sur les participants et les prestations

SOMMAIRE DES PARTICIPANTS

Au 31 décembre 2018	2018	2017	2016
Participants actifs	4 448	4 560	4 547
Retraités et bénéficiaires	3 483	3 291	3 168
Rentes acquises différées	6 216	6 189	6 275
Total	**14 147**	**14 040**	**13 990**

PRESTATIONS VERSÉES

Au cours des trois dernières années, les prestations suivantes ont été versées :

En milliers de dollars	2018	2017	2016
Rentes de retraite	41 992	40 225	38 258
Prestations de départ et de décès	1 761	2 823	2 196

Au total, la Caisse a versé près de 43 753 000 $ en prestations en 2018.

PRESTATIONS VERSÉES

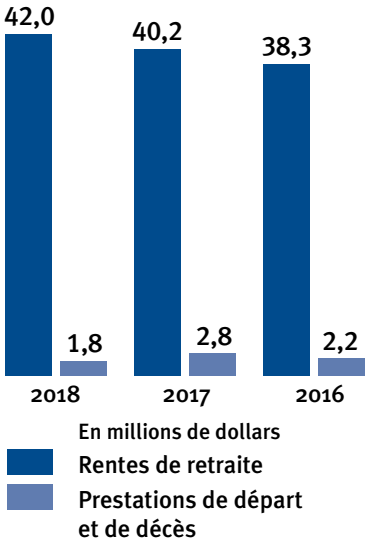

SOMMAIRE COMPARATIF DE LA PARTICIPATION AU RÉGIME

Au 31 décembre de l'année indiquée plus bas

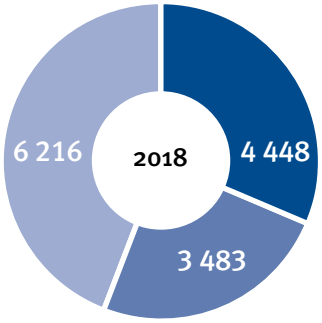

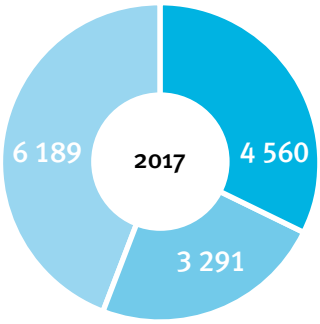

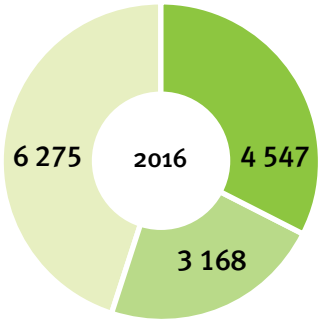

2018 2017 2016

Participants actifs

Retraités et bénéficiaires

Rentes acquises différées

Frais de la Caisse

Le conseil de fiduciaires approuve un budget annuel de dépenses d'exploitation. Le conseil de fiduciaires surveille tous les frais de la Caisse sur une base régulière pour s'assurer qu'ils sont raisonnables. Les frais engagés au cours des trois dernières années sont illustrés dans la table suivante.

Passez au **site Web** pour y trouver la réponse à de nombreuses questions.

www.mpfcanada.ca

FRAIS

(en milliers de dollars)	2018	2017	2016
Gestion de l'actif	2 299	2 151	2 146
Frais professionnels	642	549	657
Frais d'exploitation	2 358	2 104	2 117
Total des frais	5 299	4 804	4 920
Actif à la fin de l'exercice	786 679	806 175	783 346
Total des frais exprimé sous forme de pourcentage de l'actif net	**0,67 %**	**0,59 %**	**0,62 %**

Sur le marché du détail, les particuliers doivent parfois verser jusqu'à trois ou quatre fois ce montant lorsqu'ils investissent dans un portefeuille équilibré et diversifié comme celui de votre Caisse de retraite. Nos frais sont très modiques grâce au pouvoir des économies d'échelle—la taille de la Caisse est suffisamment imposante, à plus de 800 millions de dollars, pour être en mesure d'obtenir un taux de frais aussi modique. Voilà une bonne nouvelle pour le régime, la Caisse et ultimement les participants du régime, car un mode de service des rentes à faible coût se traduit par de plus grandes liquidités pour le service des rentes.

COMMENTAIRES / PLUS D'INFORMATION

Veuillez envoyer vos questions, commentaires et remarques sur votre rapport annuel ou tout autre sujet sur la Caisse de retraite à :

Caisse de retraite des musiciens du Canada
200, boul. Yorkland
Bureau 605
Toronto (Ontario) M2J 5C1

Téléphone : 416.497.4702
Sans frais : 1.888.462.6666

Courriel : info@mpfcanada.ca

Passer à notre site Web pour plus d'information sur la Caisse et le régime et obtenir les réponses à vos questions : www.mpfcanada.ca.

DÉNI DE RESPONSABILITÉ

Les fiduciaires anticipent maintenir la Caisse indéfiniment. Néanmoins, ils ont le droit, en vertu des lois applicables, de changer ou d'annuler l'un ou l'autre ou la totalité des rentes de retraite versées en vertu de la Caisse en faveur des participants actifs ou retraités et leurs survivants et personnes à charge.

La présente publication a été rédigée au nom des fiduciaires de la Caisse de retraite des musiciens du Canada. Elle fournit un sommaire des informations sur le régime en termes clairs. La présente publication n'a pas comme objectif de fournir des conseils. En cas de divergence entre le présent document et les documents juridiques qui régissent la Caisse, ce sont les documents juridiques qui s'appliqueront.

Conception : Ledden Design iT

Caisse de retraite
des musiciens du Canada

200, boul. Yorkland, Bureau 605
Toronto (Ontario) M2J 5C1

Imprimé en juin 2019